

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3555-2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RNCREQ

Demandeur

Et

ACEE-AQLPA-SÉ

AIEQ

AQCIE-CIFQ

FCEI

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Hydro-Québec Distribution (HQD)

RRSE

Mis en cause

PLAN D'ARGUMENTATION DU GRAME CONCERNANT LA DEMANDE EN RÉVISION
DE LA DÉCISION D-2004-212 RENDUE DANS LE DOSSIER R-3525-2004
(APPROBATION D'UN CRITÈRE NON MONÉTAIRE RELIÉ AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE)

AU SOUTIEN DU DÉPÔT DE SON PLAN D'ARGUMENTATION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- Le GRAME est un des intervenants reconnus ayant participé à l'ensemble des débats du dossier R-3525-2004. À titre d'intervenant, il veut contribuer activement, dans une optique d'intérêt public, à ce que le présent dossier de demande en révision (R-3555-2004) ne lèse pas sa participation au dossier R-3525-2004 lequel visait à ce que Hydro-Québec Distribution puisse adopter, pour ses prochains appels d'offres, le critère non monétaire le plus apte à refléter les préoccupations environnementales et de développement durable de la société québécoise.
- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis de nombreuses années.
- 3- Les interventions du GRAME-UDD devant la Régie dans le cadre du dossier R-3470-2001 ont contribué à ce que cette dernière impose au Distributeur « de proposer à la Régie, avant le prochain appel d'offres de long terme, un critère non monétaire relié au développement durable (...) ». Dans sa Décision D-2002-169, la Régie précise d'ailleurs dans ses recommandations (p. 72) que « Le Distributeur pourrait (...) s'inspirer de l'option 3 du GRAME-UDD ou de l'approche d'ACÉÉ/S.É./STOP. »

II. CONTEXTE

- 4- Le 30 août 2005, la Régie avisait « qu'elle entendra la demande en révision du RNCREQ (...) le 9 novembre ». (...) « A cet effet, la Régie demande aux parties de déposer, au plus tard le 2 novembre 2005, à 12h00, leur plan d'argumentation, les autorités citées ainsi qu'une estimation du temps d'audience pour la présentation de leur argumentation. » C'est à ce titre que le GRAME dépose, par la présente, son argumentation.

IV. PLAN D'ARGUMENTATION et TEMPS D'AUDIENCE REQUIS

5- Le GRAME estime pouvoir présenter son argumentation en 35 minutes.

6- Son plan d'argumentation sera comme suit :

- **La justification des délais**
- **La juridiction de la Régie**
- **L'importance des décisions de la Régie en matière de choix énergétiques**
- **Y-a-t-il eu vice de fond ou de procédure de nature à invalider la décision?**
- **Y-a-t-il eu seulement deux approches proposées?**
- **La proposition des experts du RNCREQ est-elle la seule proposition acceptable?**
- **Les implications des approches proposés**
- **La position du GRAME**

7- Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont les suivantes :

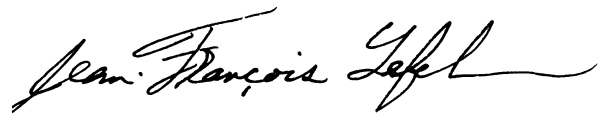
M. Jean-François Lefebvre
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
800 Sherbrooke, bureau 213
Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2
Téléphone : (514) 634-7205
Télécopieur : (514) 634-7204
Adresse électronique : grame@videotron.ca

8- Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause et réclame le remboursement de ses frais encourus.

9- Le GRAME dépose au dossier les autorités suivantes :

R-3555-GRAME-1	Mémoire du GRAME de R-3525
R-3555-GRAME-2	Réponses du GRAME de R-3525
R-3555-GRAME-3	Présentation de la preuve du GRAME de R-3525
R-3555-GRAME-4	Jean-François Lefebvre, Yves Guérard et Jean-Pierre Drapeau. Non-Monetary Cost of Generating Electricity : Where Does Hydro Stand? June 1999.
R-3555-GRAME-5	Luc Gagnon. International Hydropower Association. IRN statement on emissions from hydro reservoirs: a case of misleading science. 2002.
R-3555-GRAME-6	Camille Belanger, Jean-François Lefebvre et Yves Guérard. Windpower and its Dependence on Hydro Reservoirs : Results from Wind Farms Simulations for Québec. May 1998.
R-3555-GRAME-7	International Energy Agency. Implementing Agreement For Hydropower Technologies And Programmes. May 2000.

Montréal, 2 novembre 2005



Jean-François Lefebvre
GRAME